



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

OGGO • NUMÉRO 043 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 24 mars 2015

—
Président

M. Pat Martin

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 24 mars 2015

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD)): La séance est ouverte. Bonjour, mesdames et messieurs.

Soyez les bienvenus à la 43^e séance du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Nous sommes ici aujourd'hui pour poursuivre notre étude sur les travaux et les coûts connexes du projet de rénovation de la Cité parlementaire, un projet que nous surveillons depuis quelques années. Nous avons tous hâte de faire le point. Nous irons jeter un coup d'oeil aux travaux de rénovation de l'édifice de l'Ouest plus tard aujourd'hui; je pense que nous trouverons cela très intéressant également.

Nous aurons tout juste le temps d'entendre un exposé et nous devrons probablement nous limiter à une seule série de questions; nous allons donc commencer sans tarder par la présentation de nos témoins.

Nous accueillons aujourd'hui Mme Nancy Chahwan, sous-ministre adjointe, Direction générale de la Cité parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Soyez la bienvenue, madame. J'aimerais que vous nous présentiez la personne qui vous accompagne. La parole est à vous.

Mme Nancy Chahwan (sous-ministre adjointe, Direction générale de la Cité parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, mesdames et messieurs.

[Français]

Je vous remercie de nous avoir invités.

[Traduction]

Je suis accompagnée ce matin de M. Ezio DiMillo, directeur général responsable des Grands projets de l'État dans la Cité parlementaire.

Je vous remercie de nous donner l'occasion de faire le point sur le programme visant à préserver et à réhabiliter les édifices historiques du Parlement du Canada.

C'est en novembre 2013 que j'ai comparu la dernière fois devant le comité pour discuter précisément de la Vision et du plan à long terme, ou VPLT, pour la Cité parlementaire. Depuis ce temps, d'importants progrès ont été réalisés. J'ai le plaisir de vous annoncer que tous les grands projets continuent de respecter les délais et le budget.

Je vous en parlerai plus en détail dans un moment, mais je constate qu'il y a de nouveaux membres à la table. Félicitations à tous.

Permettez-moi d'abord de vous fournir des renseignements sur La Vision et le plan à long terme. La VPLT est une stratégie globale visant à aborder quatre principaux éléments, à savoir la détérioration des immeubles, les risques pour la santé et la sécurité, le manque de locaux fonctionnels et les besoins évolutifs en matière de sécurité.

La VPLT a été initialement approuvée en 2001, puis révisée en 2007. Elle est fondée sur des programmes de travaux quinquennaux. Cette approche assure une souplesse dans la planification et la mise en oeuvre, et elle permet au gouvernement de répondre aux priorités changeantes. Elle permet aussi une plus grande précision dans la détermination des coûts et des calendriers.

La VPLT est axée sur la réhabilitation des trois principaux édifices parlementaires, soit les édifices de l'Ouest, du Centre et de l'Est. L'objectif est d'arriver à l'édifice du Centre avant la date butoir de 2019, soit avant que les installations techniques de l'édifice tombent en panne. La VPLT nécessite la gestion d'un certain nombre de projets interdépendants et parallèles, tel qu'il est illustré dans le schéma de l'ordre des travaux.

Chaque programme quinquennal de travaux est axé sur la préparation du prochain programme; le premier était axé sur la réinstallation de l'administration parlementaire et l'aménagement de locaux provisoires pour les membres et les fonctions de l'édifice de l'Ouest, tandis que le deuxième est axé sur la réhabilitation de l'édifice de l'Ouest et l'aménagement de locaux provisoires pour les membres du Sénat. Le prochain programme sera principalement axé sur l'édifice du Centre.

Entre les grues, les bâches et les échafaudages, il peut être difficile de constater les progrès réalisés. En plus des travaux dont vous êtes témoins aujourd'hui, 19 grands projets ont été achevés depuis 2004 et ont pavé la voie aux grands travaux de réhabilitation des édifices du Parlement qui sont actuellement en cours. Dans le cadre de la réalisation de ces projets, nous avons réussi à limiter les coûts et à économiser près de 40 millions de dollars.

[Français]

Voici quelques exemples. L'installation de production alimentaire a été achevée en 2009; les travaux ont été terminés six mois avant la date prévue et ont coûté 6,3 millions de dollars de moins que prévu. L'édifice de la Bravoure, sur la rue Sparks, tout juste à l'est de la rue O'Connor, a été achevé en 2010; les travaux ont été réalisés dans les délais et ont coûté 6,4 millions de dollars de moins que prévu. En 2013, nous avons fini d'apporter des améliorations à la sécurité du périmètre. Notamment, des bornes rétractables se trouvent maintenant aux points d'entrée de la Colline du Parlement.

[Traduction]

Tournons-nous maintenant vers certains des grands projets en cours, par ordre de date d'achèvement prévue.

D'abord, il y a la transformation de l'ancien édifice de la Banque de Montréal, qui devient l'édifice Sir-John-A.-Macdonald. Il sera utilisé à bon escient comme bien patrimonial de l'État. L'annexe nouvellement construite de l'édifice du patrimoine réhabilité augmente de plus du double la superficie utilisable. Cet édifice accueillera de façon permanente la salle de la Confédération, qui se trouvait autrefois dans l'édifice de l'Ouest, pour la tenue d'événements cérémoniels, et contiendra également de petites salles de réunion. Les travaux seront presque totalement terminés d'ici quelques semaines.

Non loin, les travaux de réhabilitation de l'édifice Wellington sont achevés aux trois quarts et devraient l'être complètement en 2016. Après sa réhabilitation, cet édifice du patrimoine abritera 70 bureaux de députés et 10 salles de comités. Je vous invite à jeter un coup d'oeil aux photographies, si vous le pouvez.

Les travaux visant l'édifice de l'Ouest, lequel figurait sur la liste critique lorsque les travaux ont commencé en 2011, ont passé l'étape de mi-parcours et devraient être achevés en 2017. Après sa réhabilitation, cet édifice offrira des locaux modernes adaptés aux besoins d'un parlement de l'ère moderne. Cet édifice du patrimoine est restauré tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La Chambre des communes provisoire sera construite sur un terrain intercalaire, auparavant une cour inutilisée. Le bâtiment intercalaire qui sera construit augmentera de près de 50 % la superficie fonctionnelle de l'édifice en 2017. Après la réhabilitation de l'édifice du Centre et au retour de la Chambre des communes dans cet édifice, nous nous attendons à ce que la Chambre des communes provisoire soit convertie en locaux destinés aux comités.

Parallèlement à ces travaux, un nouveau Centre d'accueil des visiteurs est en construction entre les édifices de l'Ouest et du Centre. Ce centre constituera une nouvelle entrée permanente pour le Parlement. Il permettra de réaliser un meilleur filtrage de sécurité des visiteurs et des personnes qui travaillent sur la Colline du Parlement.

Nous en sommes également aux premières étapes des travaux au Centre de conférences du gouvernement. Le centre sera aménagé en locaux provisoires à l'intention du Sénat. Après le retour du Sénat à l'édifice du Centre, le Centre de conférences demeurera dans le portefeuille de TPSGC en tant que bien pleinement fonctionnel. L'achèvement des travaux est prévu en 2018.

Qu'en est-il de l'édifice de l'Est?

La réhabilitation de la partie extérieure de l'aile la plus ancienne de l'édifice de l'Est, appelée l'aile de 1867, en est également aux premières étapes. Une conception sismique pour l'ensemble de l'édifice de l'Est sera effectuée, suivie de la réhabilitation des fenêtres, de la toiture et de la maçonnerie de l'aile. Le reste de l'édifice de l'Est sera réhabilité après l'achèvement du projet de l'édifice du Centre.

Encore une fois, chacun de ces projets respecte les délais et le budget. Depuis 2006, le gouvernement a investi 1,1 milliard de dollars dans la réhabilitation de la Cité parlementaire. Un montant supplémentaire de 1,6 milliard de dollars visant les travaux à réaliser jusqu'en 2018 a été approuvé.

Nous nous concentrons maintenant sur la planification de la réhabilitation de l'édifice du Centre. En mars de cette année, nous avons commencé un processus de consultation et nous avons collaboré avec des associations dans le domaine de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction au sujet de l'approvisionnement à venir relatif à des contrats importants. Les commentaires reçus nous permettront d'élaborer les demandes de propositions à venir. Nous sommes toujours sur la bonne voie pour libérer l'édifice en 2018.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions sur les progrès réalisés jusqu'à maintenant en ce qui concerne l'édifice du Centre.

• (1110)

[Français]

Passons maintenant à la sécurité sur la Colline du Parlement.

Pour tous les projets qu'il réalise dans la Cité parlementaire, le ministère travaille en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement pour mettre en oeuvre les exigences de sécurité. Les bornes de protection, les caméras de sécurité et les nouvelles guérites à l'entrée principale de l'édifice du Centre en sont des exemples.

Nous continuerons à travailler avec un service de sécurité unifié ainsi qu'avec nos partenaires parlementaires afin de respecter leurs exigences dans le cadre de la réalisation des projets.

[Traduction]

Enfin, j'aimerais parler du solide cadre de surveillance et de responsabilisation qui oriente notre travail et qui comprend un cadre de surveillance solide des tiers en ce qui concerne les contrats, les calendriers, les coûts, la qualité et la conception; des rapports trimestriels et annuels à l'intention de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et du Secrétariat du Conseil du Trésor; ainsi que des vérifications et évaluations internes et externes.

Le vérificateur général du Canada et le secteur privé ont fait remarquer que TPSGC a mis en place de saines pratiques de gestion de projets pour la réhabilitation de la Cité parlementaire. Une vérification indépendante effectuée en 2012 a permis de conclure que de saines pratiques de gestion de projets, des systèmes, des mesures de contrôle et des extrants étaient en place en ce qui concerne six grands projets de l'État.

Ceux qui, comme vous tous, travaillent tous les jours dans la Cité parlementaire comprendront facilement qu'il s'agit d'un programme très complexe et de grande envergure. Je peux vous assurer que la responsabilité de préserver ces édifices patrimoniaux et de tirer parti de leur plein potentiel n'est pas prise à la légère. La sûreté, la sécurité, le bon fonctionnement et la responsabilité financière sont d'une importance primordiale. La qualité de la construction, l'attention portée au moindre détail et les décisions de saine intendance sont également essentielles. Ces édifices nous ont été confiés par les générations qui nous ont précédés. Nous nous assurons de les préserver pour les générations de demain et nous gardons à l'esprit que chaque dollar dépensé compte et qu'il doit être justifié.

Je me réjouis à l'idée de vous montrer le niveau de détail de la VPLT lors de la visite de l'édifice de l'Ouest qui suivra la période de questions.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Chahwan. Nous avons hâte nous aussi de faire la visite.

Je pense que nous avons le temps de faire au moins une série complète de questions et que nous devrions nous donner une dizaine de minutes pour nous préparer et nous rendre là-bas, afin de disposer d'une bonne heure pour la visite de l'édifice de l'Ouest. Si les membres du comité sont d'accord, nous allons faire nos six interventions habituelles — un tour complet de cinq minutes chacun.

Commençons par Mathieu Ravignat, du NPD, pour l'opposition officielle.

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Merci, monsieur le président.

Je tiens à vous remercier de votre présence et de votre exposé très intéressant.

D'après votre Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014, les dépenses prévues étaient de 320,6 millions de dollars, alors que les dépenses réelles ont été de 364,6 millions de dollars. C'est 44 millions de plus, et pourtant, vous affirmez que la plupart des projets ont coûté moins que prévu et ont respecté les délais.

Pouvez-vous nous expliquer cette contradiction?

• (1115)

Mme Nancy Chahwan: Ce n'est qu'une apparence de contradiction. Les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses et le RPP ne sont en fait qu'une prévision. Le Rapport ministériel sur le rendement tient compte des dépenses réelles et enregistrées à la fin de l'année. Le montant de 44 millions de dollars reflète une accélération des travaux, principalement à l'édifice de l'Ouest et à l'édifice Sir John A. Macdonald. C'est donc toujours dans le budget approuvé.

M. Mathieu Ravignat: Qu'est-ce qui explique l'accélération des travaux?

Mme Nancy Chahwan: Le plan initial des dépenses sur plusieurs exercices financiers exige une planification précoce pour ces projets. Lorsque nous commençons les travaux, nous travaillons en étroite collaboration avec le directeur des travaux et le concepteur, l'expert-conseil principal, afin de vérifier quels travaux peuvent être effectués de façon parallèle plutôt que séquentielle. C'est en partie de cette façon que nous pouvons parfois accélérer les travaux prévus dans les prochains exercices, afin qu'ils soient faits dans l'exercice en cours.

M. Mathieu Ravignat: Donc, les délais prévus n'étaient pas respectés; il a été nécessaire d'accélérer certains types de travaux, et cela a entraîné des coûts additionnels. Est-ce que cela décrirait bien la situation dont vous venez de parler?

Mme Nancy Chahwan: C'est une bonne question, monsieur le président, mais il ne s'agit pas d'accélérer les travaux pour respecter les délais. Notre évaluation des délais... et soit dit en passant, si vous le permettez, il ne s'agit pas d'une estimation interne de TPSGC. Nous avons des experts indépendants de l'établissement des coûts et de la planification qui nous aident à évaluer cela, et nous avons des vérifications qui permettent de le confirmer.

Nous respectons les délais par rapport à la base de référence de l'exécution du projet. L'accélération des travaux nous permettra peut-être de finir plus tôt que prévu, mais ces projets sont très complexes, comme vous pouvez l'imaginer, alors cela nous donne une certaine marge de manoeuvre dans l'échéancier.

M. Mathieu Ravignat: Bien sûr.

Le rapport dit aussi que 95 % des projets ont été réalisés dans les délais prévus. Quels sont les 5 % qui ne l'ont pas été?

Mme Nancy Chahwan: Dans ma déclaration préliminaire, j'ai parlé des six grands projets de l'État et grands projets d'immobilisations. Ils respectent tous les délais et le budget. Les indicateurs relatifs au respect de l'échéancier et du budget que vous voyez dans le Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014 comprennent d'autres types de projets dans le cadre de la VPLT, et en particulier ce que nous appelons les projets de réfection. Ce sont des projets qui nous permettent d'accélérer certains travaux en fonction des rapports sur l'état des immeubles qui...

M. Mathieu Ravignat: Permettez-moi d'être un peu plus précis. En fait, je voudrais savoir quels sont les projets qui respectent les

délais. Comme il ne me reste pas beaucoup de temps, si vous pouviez me fournir cette information, ce serait formidable.

Mme Nancy Chahwan: Ce sont quatre projets de réfection. L'un d'entre eux est le projet de réhabilitation de l'enveloppe de l'édifice Canada's Four Corners, au coin des rues Metcalf et Sparks. La portée du projet a dû être révisée en raison d'un rapport sur l'état des immeubles indiquant que d'autres façades nécessitaient des travaux. Nous avons d'ailleurs interrompu ce projet, et c'est pourquoi on indique que le projet est en retard. Les autres projets concernent la réfection de la façade et du mur de parapet de l'édifice Victoria, l'amélioration de l'audibilité des alarmes d'incendie de l'édifice de la Confédération, et enfin, la continuité des activités du gouvernement pour la Chambre des communes.

M. Mathieu Ravignat: Est-ce que les récentes préoccupations en matière de sécurité ont contribué à alourdir les fardeaux futurs, que ce soit sur le plan des contraintes budgétaires ou des contraintes de temps? Est-ce qu'on vous demande, par exemple, de modifier certains de vos plans pendant l'exécution des projets afin de rendre la Cité parlementaire plus sûre?

Mme Nancy Chahwan: Nous travaillons en étroite collaboration avec la GRC et les partenaires parlementaires afin de voir quels sont les nouveaux éléments et quelles sont les nouvelles exigences en matière de sécurité et de déterminer leur incidence sur les projets en cours et les projets futurs. Selon le niveau de maturité de la conception de ces projets, nous pouvons réévaluer l'incidence des nouvelles exigences. On tient déjà compte de certaines exigences, notamment dans la modernisation des installations de contrôle des véhicules, à l'entrée de la Colline.

Le président: Votre temps de parole est écoulé, monsieur Ravignat. Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de Greg Kerr, pour les conservateurs.

M. Greg Kerr (Nova-Ouest, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

J'aimerais d'abord souligner que peu importe ce que les Canadiens pensent de nous, qui occupons ces lieux, ils sont très fiers du fait que ce sont leurs édifices nationaux. C'est très important pour eux. J'espère qu'ils auront accès à davantage de documents publics au sujet de ce qui se fait et pourquoi. Ce sont surtout les édifices du Parlement qui intéressent les gens, et non toute la cité, de toute évidence.

J'aimerais que vous nous expliquiez cette longue démarche. Pourriez-vous résumer le processus du début à la fin, tel que vous le voyez, parce que c'est majeur, puis nous expliquer un peu plus en détail à quoi cela ressemblera, selon vous? Je pense que tous les Canadiens devraient avoir la possibilité de visiter ces édifices. Ils sont extraordinaires et ils appartiennent à tous les Canadiens. Si vous pouviez nous en parler un peu, je vous en serais reconnaissant.

• (1120)

Mme Nancy Chahwan: C'est effectivement l'un des principes directeurs du plan à long terme et de la vision. Le plan tient compte des exigences en constante évolution de nos partenaires parlementaires, mais aussi du besoin de préserver ces immeubles patrimoniaux pour les générations futures.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, la VPLT vise à réhabiliter l'édifice du Centre avant que ses installations techniques soient à risque de tomber en panne, ce qui, selon plusieurs études, pourrait se produire à compter de 2019. Tout le reste de la VPLT est un schéma de l'ordre des travaux pour arriver à cette priorité. La première étape a été de faire de la place pour permettre de vider les édifices selon l'ordre suggéré par les rapports sur l'état des bâtiments. Ainsi, l'édifice de l'Ouest a été vidé en 2011. Le but de cet exercice était de faire assez de place sur la Colline, à l'intérieur de la Cité parlementaire, pour être en mesure d'accueillir les fonctions qui devaient être déplacées de l'édifice de l'Ouest.

L'édifice Sir John A. Macdonald sera prêt dans quelques semaines à peine et il abritera les fonctions de la pièce 200. Les travaux de réhabilitation de l'édifice Wellington prendront fin en 2016, ce qui nous permettra de déménager les bureaux des députés de l'édifice du Centre.

Le prochain projet à être mené à terme après cela sera la réhabilitation de l'édifice de l'Ouest, en 2017, lequel accueillera les fonctions de la Chambre des communes. Nous devons aussi aménager des locaux provisoires à l'intention du Sénat, avant 2018. C'est pour cela que nous précédon actuellement à la réhabilitation du Centre de conférences du gouvernement, des travaux dont la fin est prévue en 2018. Le Centre de conférences restauré accueillera le Sénat provisoire ainsi que les principaux bureaux de direction. En outre, une partie des locaux seront mis en location.

Voilà la séquence clé qui nous permettra de veiller à ce que l'édifice du Centre soit libéré à temps pour que nous puissions en commencer la réhabilitation en 2018.

M. Greg Kerr: Merci beaucoup.

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Une minute.

M. Greg Kerr: J'en prendrai peut-être le double avec une question.

Une chose est certaine, c'est que j'espère que vous documentez tout cela bien soigneusement, car je tiens à ce que les Canadiens vivent cette expérience avec nous. Ils ne sont pas sur place, mais je crois qu'ils devraient l'être.

Quelles choses surprenantes et dignes de mention avez-vous trouvées dans les édifices jusqu'ici?

Mme Nancy Chahwan: C'est une question très intéressante.

D'abord, sachez que nous documentons l'évolution des travaux avec des photos et des vidéos, et nous cherchons des moyens de mettre cette information à la disposition des Canadiens. Notre site Web regorge de renseignements sur les travaux en cours.

Je laisserai le soin à mon collègue de vous parler des découvertes intéressantes que nous avons faites dans l'édifice de l'Ouest.

M. Ezio DiMillo (directeur général, Grands projets de l'État, Direction générale de la Cité parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Nous faisons un certain nombre de choses pour documenter les processus qui président à la conception. Nous nous servons de la technologie au laser pour faire de vidéos des édifices. À l'intérieur, nous avons un partenariat avec l'Université Carleton et l'Université de Montréal pour réaliser une modélisation du système de gestion du bâtiment.

Dans l'édifice de l'Ouest, nous avons trouvé un certain nombre d'artefacts intéressants. Au fond d'une gaine d'ascenseur, nous avons trouvé une lettre datant des années 1930 dans laquelle un député

félicite un de ses électeurs pour l'arrivée d'un nouveau-né. Nous avons aussi trouvé quelques vieux outils inusités.

• (1125)

Le président: Voilà qui est intéressant. C'est formidable.

Monsieur Blanchette, vous avez cinq minutes.

[Français]

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence au comité. C'est toujours agréable de les recevoir.

Dans le Rapport d'étape sur les projets de transformation et sur les grands projets de l'État du 4 décembre 2014, il est question de la date de fin pour certains projets. Par exemple, les travaux à l'édifice Sir John A. Macdonald devraient être achevés à 100 %. Manifestement, ce n'est pas tout à fait le cas.

Quelles sont vos prévisions? Qu'est-ce que cela implique quant au budget et à la planification des autres travaux? Y a-t-il des implications complémentaires?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie beaucoup de cette question.

Vous parlez des travaux qui se font encore autour du bâtiment, mais je peux vous assurer que ce projet sera terminé à temps. Nous prévoyons respecter les délais. En effet, nous croyons que la fin substantielle des travaux aura bel et bien lieu d'ici quelques semaines à peine.

M. Denis Blanchette: Qu'entendez-vous par « quelques semaines à peine »?

Mme Nancy Chahwan: Nous prévoyons que tout devrait être terminé pour la fin mars. J'entends par « tout » la construction substantielle. Dans le cas d'un bâtiment comme celui-là, comme n'importe quel projet de construction ou de rénovation domiciliaire, il y a toujours quelques travaux de finition qui se poursuivent par la suite, mais le bâtiment sera substantiellement prêt pour utilisation à partir de la fin mars.

M. Denis Blanchette: Toujours selon le même rapport d'étape du mois de décembre, les travaux exécutés à l'édifice Wellington devraient être terminés à 70 %. Qu'en est-il présentement?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie de cette question.

Selon notre Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015, au 31 mars, les travaux de construction devraient être complétés à 70 %. Je suis heureuse de vous dire qu'en ce moment...

M. Denis Blanchette: Est-ce que ce sera le cas?

Mme Nancy Chahwan: En fait, nous allons dépasser cela. Nous prévoyons qu'ils seront complétés à 73 % d'ici la fin mars.

M. Denis Blanchette: C'est excellent.

Mon collègue a abordé le sujet de la sécurité. Vous avez parlé de la vérification des autos et de ce qui est physiquement visible.

Dans la planification des travaux, y a-t-il d'autres éléments au chapitre des installations qui sont d'une importance majeure?

Mme Nancy Chahwan: Oui.

Plusieurs travaux ont déjà été complétés, dont l'installation de caméras de surveillance et ce qu'on appelle les bornes rétractables, qui sont placées à certaines entrées. Nous collaborons étroitement avec nos partenaires et la GRC de façon à ce que les dessins de conception de nos prochains projets incluent des éléments précis de sécurité. Par exemple, le Centre d'accueil des visiteurs sera achevé en 2017. Il comportera des éléments de sécurité précis, entre autres pour assurer la surveillance par caméra et pour la protection par balles des postes de sécurité à l'intérieur.

M. Denis Blanchette: Très bien. J'ai deux questions à vous poser sur la transformation du Centre de conférences.

Dans le rapport d'étape du moins de décembre, on disait que la conception détaillée du projet serait terminée — ou à peu près terminée — à l'heure actuelle.

Est-on vraiment rendu à cette étape?

Mme Nancy Chahwan: En ce qui concerne la conception, les dessins architecturaux du Centre de conférences, nous avions prévu être rendus à mi-chemin, et c'est exactement là où nous en sommes. Le projet n'en est qu'à ses balbutiements. Seulement 10 % de l'ensemble du projet est amorcé.

• (1130)

M. Denis Blanchette: D'accord.

Par ailleurs, comme on le sait, c'est un centre temporaire et l'édifice appartient au gouvernement fédéral.

Est-ce que son utilisation ultérieure et sa reconversion ont déjà été planifiées?

Mme Nancy Chahwan: Une projection est déjà connue. Il faut savoir que nous parlons ici au minimum de 2028-2029. Plus de 95 % des investissements que nous faisons seront réutilisés pour que ce bâtiment retrouve son intégrité structurale, notamment. Nous prévoyons qu'il restera dans le portefeuille de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et qu'il sera de nouveau converti de façon à être utilisé comme lieu de conférence.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Blanchette. Votre temps est écoulé.

Pour les conservateurs, la parole est à M. Brad Butt.

Vous avez cinq minutes, Brad.

M. Brad Butt (Mississauga—Streetsville, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être ici aujourd'hui.

Je crois que ce qui se passe est très excitant, puisque nous voulons préserver nos immeubles, les rendre plus fonctionnels et les ouvrir au public, ce qui est une très bonne chose, car, comme l'a dit M. Kerr, ces édifices appartiennent au peuple canadien et ils sont un joyau.

Je souhaite d'abord m'enquérir du programme de désamiantage et de l'état d'avancement de ce programme. Je crois savoir qu'il s'agit d'un travail très particulier qui demande beaucoup de délicatesse et qui ne peut être fait que par des personnes dûment formées. Je sais que le désamiantage était l'un des aspects importants de ces projets de réhabilitation. Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne ce programme en conjonction avec les travaux globaux de rénovation et de réhabilitation des différents édifices?

Mme Nancy Chahwan: Nous prenons cette question très au sérieux, au même titre que la santé et la sécurité des travailleurs sur les chantiers. Avant de nous lancer dans un projet de réhabilitation, nous préparons ce que l'on appelle un Rapport sur les substances désignées. Nous ne cherchons pas à repérer que l'amiante, mais aussi toutes les occurrences de substances désignées.

Nous veillons à ce que les entrepreneurs que nous engageons assument la responsabilité de se conformer à toutes les mesures législatives applicables, qu'elles soient fédérales ou provinciales, et voient à ce que tous les travailleurs affectés à l'élimination de l'amiante aient les certifications voulues. Les programmes de désamiantage ont été menés à bien dans l'édifice de l'Ouest, l'édifice Sir John A. Macdonald et l'édifice Wellington. L'enlèvement et la disposition de ces matériaux se font dans le respect intégral des règlements applicables.

M. Brad Butt: La Chambre des communes comptera 30 députés additionnels au lendemain des prochaines élections générales. Pouvez-vous nous faire part de vos observations sur les deux sujets suivants?

Tout d'abord, les rénovations. Je ne crois pas que la nouvelle Chambre des communes de l'édifice de l'Ouest sera prête à accueillir les 338 députés du Parlement tout de suite après les élections. Pouvez-vous nous parler des rénovations qui se font sur la Chambre des communes actuelle pour accueillir 30 députés de plus, et nous donner des détails sur la nouvelle Chambre des communes qui sera aménagée dans l'édifice de l'Ouest et sur la façon dont nous allons pouvoir accueillir un si grand nombre de députés quand cet édifice sera prêt? Deuxièmement, pouvez-vous nous parler de la période de transition durant laquelle nous emménagerons dans le nouveau Parlement de l'édifice de l'Ouest?

Mme Nancy Chahwan: La Chambre des communes actuelle sera prête pour les élections de 2015. Nous travaillons déjà depuis un moment avec la Chambre des communes afin d'aménager des sièges additionnels des deux côtés de la salle. Pour l'instant, l'exercice consistera à remplacer les deux dernières rangées par des sièges comme on en voit dans les salles de cinéma, mais équipés, bien entendu, de la même technologie et des mêmes commodités que les autres sièges.

En ce qui concerne la nouvelle Chambre des communes, nous avons le temps d'intégrer cette exigence à la conception. La période de transition fait l'objet d'une planification serrée avec l'administration de la Chambre des communes, et nous prévoyons faire la transition durant les vacances parlementaires de 2017.

• (1135)

M. Brad Butt: Dites-moi, lorsque la nouvelle Chambre des communes sera prête dans l'édifice de l'Ouest, y aura-t-il des salles de réunion additionnelles, des bureaux et d'autres locaux? Est-ce que l'édifice de l'Ouest sera réservé aux seules fonctions de la Chambre des communes en attendant que l'édifice du Centre soit refait et que tout le monde puisse y retourner, Dieu sait quand? Je sais que nous allons le visiter et que vous allez probablement nous montrer tout ça, sur place, mais, pour les besoins du compte-rendu, je crois qu'il serait bien de savoir exactement en quoi consistera l'édifice de l'Ouest.

Mme Nancy Chahwan: Je vais demander à Ezio de répondre à cela.

M. Ezio DiMillo: Monsieur le président, la Chambre sera bien sûr située dans l'édifice de l'Ouest. L'édifice abritera aussi quatre salles de comité complètes, et disposera de tous les locaux d'arrière-boutique nécessaires pour un édifice de cette nature, y compris un comptoir pour la réception et l'expédition, etc., en plus d'un certain nombre de bureaux de députés.

Le président: Voilà qui met fin au temps que vous aviez.

M. Brad Butt: Merci, monsieur le président.

Le président: Vous l'avez très bien utilisé.

Le prochain intervenant est le deuxième vice-président, M. Gerry Byrne, du Parti libéral.

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Ceci n'a rien d'un petit projet. C'est un projet pluriannuel. Pour remettre les choses en contexte, pourriez-vous rappeler au comité l'ampleur du budget de ce projet? J'aimerais seulement que le comité ait une idée de ce que les Canadiens ont dépensé sur une base annuelle depuis, disons, les cinq dernières années.

Mme Nancy Chahwan: Permettez-moi de trouver l'information. Je ne suis pas certaine d'avoir une ventilation sur une base annuelle, mais je peux vous donner des chiffres pour chaque étape.

L'hon. Gerry Byrne: Bien sûr.

Mme Nancy Chahwan: Jusqu'à présent, le montant total approuvé dans le cadre de la Vision et du plan à long terme s'élève approximativement à 3 milliards de dollars, et nous prévoyons en avoir investi quelque 1,8 milliard à la fin du présent mois de mars. Entre 2006 et 2015, 1,4 milliard de dollars ont été investis.

L'hon. Gerry Byrne: C'est une somme substantielle, mais il s'agit évidemment d'édifices magnifiques.

Pour passer aux questions de sécurité, je pense que les parlementaires s'intéressent notamment à l'évolution de la sécurité sur la Colline du Parlement. Il n'y a pas eu beaucoup d'information fournie au cours de l'exposé initial. Mais nous avons vu qu'avant même les incidents tragiques du 22 octobre, la sécurité avait été modifiée à la suite d'incidents. Par exemple, après que des membres de Greenpeace eurent escaladé l'édifice de l'Ouest, nous avons observé une présence accrue des véhicules de la GRC stationnés autour de la Cité parlementaire, particulièrement à proximité des édifices de la Justice, de la Confédération, de l'Ouest, de l'Est et du Centre.

Comment les plans ont-ils été modifiés pour intégrer des infrastructures de sécurité, pas seulement des caméras, mais aussi des endroits pouvant abriter confortablement du personnel de sécurité afin d'assurer une sécurité adéquate? Pourriez-vous nous expliquer ce qu'il en est?

Mme Nancy Chahwan: Je comprends que la sécurité soit d'une importance capitale pour les travailleurs, les visiteurs et, bien entendu, les personnes qui travaillent quotidiennement dans ces édifices.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada agit à titre de fournisseur de services et ne définit donc pas les exigences en matière de sécurité. Mais nous travaillons très étroitement, de manière intégrée, avec la GRC et les partenaires parlementaires — la Chambre des communes et le Sénat — principalement par l'entremise du bureau principal de planification de sécurité de la Cité parlementaire. C'est là que nous élaborons et confirmons les exigences en matière de sécurité. Une fois ces exigences confirmées,

Travaux publics engage des consultants en sécurité et en conception afin d'intégrer ces exigences à la conception et à la construction du projet.

L'hon. Gerry Byrne: Merci beaucoup.

Répondez à la question suivante, alors. Puisque vous n'êtes pas décideur, mais exécutant, en quoi les plans ont-ils changé depuis le 22 octobre, le cas échéant?

Mme Nancy Chahwan: Je céderai la parole à Ezio dans un instant pour qu'il parle du centre d'accueil des visiteurs et de ce que prévoit déjà la conception actuelle. Mais pour répondre à votre question sur les changements apportés depuis le 22 octobre, sachez que nous nous employons à améliorer l'installation de contrôle des véhicules de la GRC et que nous sommes encore en constante conversation au sujet des édifices en construction, bien qu'aucun changement de portée n'ait encore été confirmé.

• (1140)

L'hon. Gerry Byrne: Le contrôle des visiteurs à l'extérieur de l'édifice est évidemment un point primordial.

Je pense que la plupart des experts en sécurité auraient pu faire remarquer qu'il est très risqué de procéder au contrôle des visiteurs à l'intérieur de l'édifice. Maintenant, ce contrôle se fait à l'extérieur, dans une tente de toile.

Envisage-t-on d'édifier une sorte d'infrastructure permanente à l'extérieur de l'édifice pour effectuer le contrôle préliminaire des visiteurs?

Mme Nancy Chahwan: Merci d'avoir fait cette remarque.

Nous avons travaillé, par exemple, à des guérites juste à l'extérieur de l'édifice du Centre. Voilà un exemple de mesure prise depuis le 22 octobre.

À plus long terme, le complexe d'accueil des visiteurs sera situé sous terre, à l'extérieur de l'emprise des édifices. Si vous examinez les plans de la première phase du centre d'accueil des visiteurs pour l'édifice de l'Ouest, vous verrez qu'il se trouve à l'extérieur de l'emprise de l'édifice.

L'hon. Gerry Byrne: Est-ce un changement apporté au cours des six derniers mois?

Mme Nancy Chahwan: Non, c'était prévu dans le plan initial.

Le président: Je crains de devoir vous interrompre ici, Gerry. Votre temps est écoulé.

C'est maintenant Chris Warkentin, secrétaire parlementaire auprès du ministre, qui parlera au nom des conservateurs.

M. Chris Warkentin (Peace River, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de comparaître.

C'est un projet passionnant au sujet duquel nous voulions recevoir une mise à jour depuis un certain temps. C'est fascinant pour nous et pour la plupart des Canadiens.

J'ai travaillé dans le domaine de la construction, et s'il est un projet que tout entrepreneur craint, c'est une rénovation, surtout dans le cas d'un édifice historique. C'est un projet de rénovation des plus exigeants, et il survient évidemment des imprévus quand on s'attaque à un édifice comme celui-ci. Peut-être nous parlerez-vous un peu de ces imprévus. Vous nous avez déjà indiqué que vous étiez dans les temps. C'est un exploit remarquable que de composer avec ces imprévus tout en respectant l'échéancier prévu.

J'aimerais de plus que vous traitiez de l'importance de préserver l'intégrité historique des édifices. Il y a évidemment des détails architecturaux incroyables qui ont été conservés et rénovés. C'est une dynamique intéressante. Le projet entrepris doit bien entendu maintenir l'intégrité historique, mais vous avez aussi l'occasion d'utiliser de nouveaux matériaux et de tirer parti des nouvelles mesures d'efficacité énergétique et de choses semblables.

Je me demande comment vous avez pu intégrer toutes ces priorités dans ce projet. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Mme Nancy Chahwan: Merci beaucoup de me donner l'occasion de revenir à l'aspect patrimonial. Je n'ai peut-être pas répondu complètement à la question de M. Kerr à ce sujet.

Ce qui rend la VPLT complexe, c'est que nous devons composer avec plusieurs facteurs déterminants, notamment les nouvelles exigences fonctionnelles, les aspects relatifs à la sécurité, l'élément patrimonial et la complexité inhérente au travail dans des édifices construits à une époque où les plans n'étaient pas nécessairement très justes. Vous avez raison de dire que nous avons fait des découvertes qui nous ont obligés à repenser notre approche pour certaines parties des travaux. Ezio pourra vous donner quelques exemples à ce sujet.

Mais avant de lui céder la parole, j'ajouterais que nous avons adopté une approche novatrice quand nous avons commencé les travaux dans l'édifice de l'Ouest en embauchant un directeur des travaux. Cela nous a permis de réaliser des lots de travaux simultanément. Nous avons pu nous assurer que le directeur des travaux et le concepteur travaillaient en étroite collaboration, main dans la main, dès le début du projet. Cela nous a donné de la souplesse en nous permettant de nous adapter aux réalités de ces édifices.

En ce qui concerne l'aspect patrimonial et l'efficacité énergétique, nous collaborons étroitement avec les spécialistes du patrimoine internes de la Direction de la conservation du patrimoine. Nous travaillons également avec le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, dont les représentants examinent chaque décision prise en matière de conception ainsi que les progrès de la construction pour s'assurer que les édifices de la Cité parlementaire ne perdent pas leur désignation patrimoniale. Cela ne nous empêche pas d'apporter des améliorations aux édifices, que ce soit en réduisant la consommation d'eau, en installant des toits verts, en posant des fenêtres mieux isolées ou en installant des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation plus efficaces. Au contraire, nous cherchons à atteindre l'équivalent de la certification LEED argent pour ces édifices.

Ezio vous donnera quelques exemples de surprises imprévues.

• (1145)

M. Ezio DiMillo: Monsieur le président, l'édifice de l'Ouest a été construit dans le cadre de trois campagnes de construction distinctes, ce qui signifie en soi que certaines des méthodes de construction utilisées ont été différentes pour ces trois campagnes. Après avoir retiré tous les revêtements de surface des murs, nous avons découvert un certain nombre d'ouvertures dans la brique qui soutient les murs de l'édifice. Ces ouvertures ont été faites dans les

années 1960, lors des dernières rénovations de l'édifice de l'Ouest. Nous réparons ces ouvertures actuellement.

Nous incluons aussi un certain nombre d'autres éléments qui favoriseront la coordination avec l'aspect patrimonial de l'édifice.

Comme vous l'avez souligné, l'une des difficultés vient du fait qu'il faut intégrer les technologies de l'information, les dispositifs de sécurité et d'autres structures à l'édifice, en plus de devoir respecter les normes structurelles en cas de séisme. Voilà certains des défis de conception que nous nous efforçons de relever. Par exemple, nous installons un réseau de câbles structuré pour les technologies de l'information et la sécurité afin de préparer l'édifice en vue de l'avenir. Il sera adaptable, et si des modifications doivent y être apportées dans l'avenir, cela pourra se faire aisément.

J'ai parlé de certains des nouveaux matériaux que nous ajoutons également. Nous utilisons des ancrages en acier inoxydable pour solidifier les murs. Comme l'édifice est en construction, vous pourrez les voir sur le site aujourd'hui. Ces ancrages doivent être insérés pour améliorer la stabilité de l'édifice en cas de séisme.

Le président: Merci, monsieur DiMillo.

Merci, monsieur Warkentin. Vos cinq minutes sont écoulées.

Mesdames et messieurs, nous avons bien utilisé notre temps en ayant des questions et des réponses concises; nous sommes donc tout à fait dans les temps. En fait, nous sommes légèrement en avance. Le greffier a réservé des autobus verts pour nous amener de la porte ouest de l'édifice du Centre jusqu'à la roulotte de chantier située près de l'édifice de l'Ouest, où nous enfilons l'équipement nécessaire.

Dans les quelques minutes qui nous restent, cependant, j'aimerais me prévaloir de ma prérogative de président pour poser une question que j'ai en tête depuis longtemps.

À l'instar de M. Warkentin, je viens moi aussi du milieu de la construction: je suis compagnon charpentier. J'ai déjà travaillé pour l'entreprise PCL, qui s'occupe de la rénovation. Je pense depuis longtemps que si tout coûte 10 fois plus cher et prend 10 fois plus de temps sur la Colline du Parlement, c'est parce qu'il y a trop de cuisiniers dans la cuisine. Contrairement à d'autres enceintes parlementaires, comme celles de Washington D.C. ou de Londres, en Angleterre, il y a le Président, l'Administration de la Chambre des communes, le ministère des Travaux publics, le ministère du Patrimoine canadien et la Commission de la capitale nationale, qui travaillent tous dans le sens contraire les uns des autres, ce qui enlève toute l'opération, à mon avis.

Conviendriez-vous, à titre de sous-ministre adjointe de la Direction générale de la Cité parlementaire responsable de ce projet, que l'opération serait bien plus simple et même moins onéreuse s'il existait un bureau central semblable à celui de l'architecte en chef de la région de la capitale à Washington D.C., comme l'ont recommandé un certain nombre de groupes d'experts au fil des ans? Nous pourrions nommer cette personne à la tête d'un seul bureau pour que les travaux ne s'étirent pas sur des décennies.

Je viens d'examiner les chiffres. À un coût comparable, on a construit l'hôpital de l'Université McGill pour 1,3 milliard de dollars, et ce, malgré les problèmes et la corruption que l'on doit à Arthur Porter. Il est bien plus cher de construire un hôpital de 1 300 lits afin de fusionner cinq hôpitaux que de rénover un édifice historique. Et les travaux se sont échelonnés sur quelques années, pas quelques décennies.

Pourriez-vous nous dire brièvement s'il aurait été avantageux ou non que vous soyez l'architecte en chef responsable de l'exécution des travaux sur la Colline du Parlement?

Mme Nancy Chahwan: Merci beaucoup, monsieur le président, de poser cette question très intéressante.

Comme nous l'avons déjà indiqué, c'est une somme substantielle qui a été investie jusqu'à présent et qui sera investie d'ici la fin de la Vision et du plan à long terme. Il nous en coûterait probablement moins cher aujourd'hui de construire une nouvelle cité parlementaire, mais en raison du symbolisme et de l'importance du siège de la démocratie, nous devons prendre bien soin de préserver la valeur historique et symbolique de ces édifices uniques. Le projet de l'édifice du Centre lui-même sera très complexe et sans précédent.

• (1150)

Le président: Je vais vous interrompre.

Tout ce que je demandais, c'est s'il serait avantageux de confier le projet à un seul responsable au lieu de s'en remettre à cinq ou six acteurs qui, selon moi, nous mettent tout le temps les bâtons dans les roues?

Mme Nancy Chahwan: Je pense qu'on a réglé en partie la question en créant la Direction générale de la Cité parlementaire au sein de Travaux publics. Il y a donc une entité responsable, et je suis

personnellement responsable de l'exécution de ces projets dans le respect des délais et du budget.

Vous avez raison de dire que bien des acteurs participent à ces projets, non seulement les partenaires parlementaires, mais aussi le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale, évoqué plus tôt, la Commission de la capitale nationale, la GRC et d'autres encore. Pour gérer tout cela, nous avons instauré une structure de gouvernance dans le cadre de laquelle tous les acteurs se réunissent pour pouvoir discuter des problèmes communs. Je peux vous dire qu'au cours de mon mandat au sein de la Direction générale de la Cité parlementaire, j'ai constaté que cette gouvernance commune s'est traduite par de bons gains en efficacité.

Le président: D'accord.

Eh bien, merci beaucoup. Nous n'approfondirons pas davantage la question.

Mme Nancy Chahwan: Merci.

Le président: Nous allons lever la séance, et nous pouvons nous retrouver à la porte ouest de l'édifice du Centre pour prendre notre minibus vert.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>